

# AVIS

Le 3 juin 2025

## AVIS AUX ORGANISATEURS DE RASSEMBLEMENTS D'ANIMAUX ET AUX PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX Y PARTICIPANT

Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 chez les bovins laitiers

**Ce document s'adresse aux organisateurs d'événements rassemblant des animaux (expositions agricoles, foires, concours, fermettes, etc.) ainsi qu'aux propriétaires qui y participent. Il vise à les informer des précautions à prendre pour limiter la propagation du virus IAHP H5N1 lors de ces événements. Les organisateurs sont invités à transmettre aux propriétaires d'animaux les recommandations qui les concernent, car le contrôle de cette maladie repose sur la collaboration de tous.**

### Introduction

Depuis le printemps 2024, le virus de l'IAHP H5N1 a été identifié dans plusieurs élevages de bovins laitiers aux États-Unis. La majorité des bovins affectés ont présenté une baisse de production laitière et un lait de consistance plus épaisse qu'à l'habitude. Le virus est présent en grande quantité dans le lait des vaches infectées. À l'intérieur d'un troupeau, il se transmet principalement d'une vache à une autre, notamment lors de la traite. La propagation du virus à d'autres élevages se fait quant à elle par le déplacement de bovins infectés ou par différents vecteurs, tels que des animaux sauvages, du matériel contaminé ou des travailleurs. Des cas d'IAHP H5N1 ont également été confirmés chez plusieurs espèces d'oiseaux et de mammifères sauvages et domestiques (par exemple des chats, des chèvres, des moutons et des porcs). Des cas chez l'humain ont aussi été identifiés aux États-Unis à la suite d'un contact étroit avec des bovins infectés.

Pour plus d'information sur les mesures préventives lors de rassemblements d'animaux, consultez le [document de recommandations à ce sujet](#).

### Recommandations destinées aux organisateurs de rassemblements

- Vérifiez auprès de chaque propriétaire d'animaux participant à l'événement s'il a voyagé à l'étranger, visité une ferme aux États-Unis ou eu un contact avec une ferme déclarée positive à l'IAHP dans les 72 heures précédant l'événement. Si c'est le cas, il ne doit pas être autorisé à participer à l'événement.
- Exigez un résultat négatif au test de dépistage de l'IAHP (dans les 7 jours précédant l'événement) pour tous les bovins laitiers, en lactation ou non.
- Pour les bovins laitiers en provenance des États-Unis, assurez-vous qu'ils viennent uniquement d'États considérés comme non affectés par l'IAHP (statut « unaffected » sur le [site Web de l'USDA](#)). Refusez ceux qui viennent d'États désignés comme « affected » ou « provisionally unaffected ».

- Assurez-vous que tout équipement qui entre sur le site a été nettoyé et désinfecté.
- Si un participant vous signale un animal malade, consultez un médecin vétérinaire.
- En attendant l'arrivée du médecin vétérinaire, isolez l'animal et observez l'état général des autres animaux. En cas de suspicion de l'IAHP, contactez le bureau de l'[Agence canadienne d'inspection des aliments](#) de votre région ainsi que le 1 844 ANIMAUX, et suivez leurs recommandations.

## **Recommandations destinées aux propriétaires d'animaux**

### **Avant l'activité :**

- Ne participez pas à l'événement si, dans les 72 heures qui le précèdent, vous avez voyagé à l'étranger, visité une ferme aux États-Unis ou eu un contact avec une ferme déclarée positive à l'IAHP.
- Respectez les [exigences relatives aux déplacements d'animaux](#) en provenance des États-Unis.
- Choisissez des animaux en bonne santé et qui ont obtenu [un résultat négatif au test de dépistage de l'IAHP \(analyse par PCR\)](#) dans les 7 jours précédant le rassemblement. Assurez-vous que ces animaux n'ont pas été mêlés aux animaux d'un autre élevage après le test de dépistage.
- Assurez-vous que les vaches laitières choisies ne présentent pas de baisse de production ou de changement dans la consistance du lait.
- Nettoyez et désinfectez tout équipement que vous prévoyez apporter au site de rassemblement.

### **Pendant l'activité :**

- Assurez-vous que toute personne qui manipule vos animaux **s'est lavé les mains et porte des gants**, et que ses **bottes et équipements ont été nettoyés et désinfectés**.
- Utilisez seulement votre propre équipement (équipement de traite, licou, câble, rasoir, seau, remorque, etc.).
  - Si l'équipement de traite doit être partagé, veillez à le nettoyer et à le désinfecter entre chaque utilisation.
- Évitez tout contact entre vos animaux et les autres animaux, y compris les contacts indirects (abreuvoirs, mangeoires, logements mis en commun, etc.).
- Ne déversez pas de lait à des endroits non désignés (ex. : au sol). Vous devez le recueillir dans des réservoirs destinés à collecter le lait des vaches en lactation.
- N'offrez jamais de lait cru (non pasteurisé) à d'autres animaux. En outre, il est interdit en tout temps de distribuer du lait cru (non pasteurisé) aux visiteurs, conformément à la réglementation en vigueur.
- Éliminez toujours le lait provenant d'animaux malades conformément à la réglementation en vigueur.

- Surveillez vos animaux et avisez l'organisateur de l'événement en présence d'un ou des signes suivants :
  - Une baisse soudaine et importante de la production de lait;
  - Un lait de consistance plus épaisse qu'à l'habitude;
  - Une diminution de l'appétit;
  - Des signes respiratoires, comme des écoulements nasaux;
  - Des selles pâteuses ou en diarrhée;
  - De la fatigue ou de la fièvre.

#### **Après l'activité :**

- Dans les 7 jours précédant le retour à la ferme, procédez à un premier test de dépistage (PCR) des animaux ayant participé au rassemblement. Ce test peut être réalisé directement sur le site de l'événement.
- Nettoyez et désinfectez tout l'équipement ayant servi pendant le rassemblement avant de le réutiliser à la ferme.
- À leur arrivée à la ferme, isolez les bovins ayant participé au rassemblement :
  - Évitez tout contact direct ou indirect entre ces bovins et les autres (y compris les contacts nez à nez);
  - Donnez les soins à ces animaux en dernier, selon un ordre bien défini. Le matériel utilisé pour ces bovins doit leur être réservé.
- Entre 14 et 21 jours après leur retour :
  - Effectuez un test du réservoir de lait;
  - Procédez à des épreuves individuelles sur les bovins laitiers qui ont participé au rassemblement;
  - Si les résultats sont négatifs, réintégrez les animaux dans le troupeau.
- Un mois (30 jours) après leur réintégration dans le troupeau, effectuez un nouveau prélèvement du réservoir de lait pour confirmer l'absence de virus.

Nous vous invitons également à consulter les outils de Santé animale Canada, qui s'adressent tant aux organisateurs qu'aux exposants : <https://www.animalhealthcanada.ca/biosecurity-recommandations-for-cdn-fairs-exhibits-fr>.